

# Liban



## Histoire :

Le Liban est imprégné d'une histoire riche et complexe qui s'étend sur des millénaires. Foyer de l'ancienne civilisation phénicienne, qui a établi un vaste réseau commercial maritime vers 1550 av. J.-C., le Liban était un centre commercial et culturel du monde antique. Au fil des siècles, une multitude d'empires, dont les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, les Grecs, les Romains, les musulmans arabes, les Croisés et les Ottomans, ont laissé leur empreinte sur la région. Ce n'est qu'au XXe siècle que le Liban est passé sous mandat français, obtenant son indépendance en 1943. L'histoire moderne du Liban a été tumultueuse, avec des périodes de prospérité ponctuées par la guerre civile, l'instabilité politique et les conflits avec Israël.

## Géographie :

Le Liban, bien que petit, possède un paysage naturel diversifié grâce à sa position stratégique sur la côte orientale de la Méditerranée. Il est bordé par la Syrie au nord et à l'est et par Israël au sud. La frontière occidentale du pays est la mer Méditerranée, lui conférant un climat côtier agréable. En se dirigeant vers l'est, le terrain passe des plaines côtières aux hauteurs accidentées des chaînes de montagnes du Liban et de l'Anti-Liban. Nichée entre ces montagnes se trouve la vallée fertile de la Bekaa, le grenier agricole du pays. Cette topographie variée donne lieu à une diversité de zones climatiques, allant de la Méditerranée sur la côte à semi-aride dans les régions orientales.

## Économie :

L'économie libanaise est un mélange diversifié de secteurs, dont la banque et la finance, l'agriculture, le tourisme et l'industrie. Le secteur bancaire du Liban a traditionnellement été une pierre angulaire de l'économie, attirant des investissements étrangers significatifs grâce à ses lois strictes sur le secret bancaire. Cependant, la situation économique est précaire ces dernières années en raison de divers facteurs, dont l'instabilité politique, la corruption et les retombées de la guerre civile en Syrie. En septembre 2021, le Liban était en proie à une crise économique grave, face à une hyperinflation galopante, un chômage en forte hausse et de graves pénuries de biens et services essentiels.

## Opportunités commerciales :

Malgré les défis économiques, le Liban présente une gamme d'opportunités d'affaires pour les investisseurs avertis. Le secteur technologique en particulier a été un phare d'innovation, avec une scène de start-ups en plein essor dans des domaines tels que les services numériques, la fintech et le commerce électronique. L'énergie renouvelable est un autre domaine prometteur, car le Liban cherche à diversifier ses sources d'énergie et à réduire sa dépendance aux combustibles importés. Dans le sillage de l'explosion du port de Beyrouth en 2020, il existe des opportunités de réaménagement des infrastructures, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'ingénierie. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être prêts à naviguer dans les complexités et les incertitudes du paysage économique et politique du Liban.

## Résumé du droit du travail :

- **Heures de travail et heures supplémentaires :** Selon la loi libanaise sur le travail, la semaine de travail standard est de 48 heures, généralement réparties sur six jours. Tout travail au-delà de ces heures est considéré comme des heures supplémentaires et doit être rémunéré à un taux de 150% du salaire normal.
- **Congés payés :** Les employés ont droit à un congé annuel de 15 jours après une année de service. De plus, ils ont droit à un congé de maladie payé après trois mois de service continu.
- **Indemnités de fin de service :** Lors de la résiliation d'un contrat de travail, un employé doit recevoir une indemnité de fin de service, souvent appelée "gratification". Cela équivaut à un mois de salaire pour chaque année de service, basé sur le dernier salaire.
- **Salaire minimum :** Le salaire minimum est fixé par le gouvernement. À sa dernière mise à jour en 2021, il était de 675 000 livres libanaises par mois.
- **Résiliation et indemnités de départ :** L'employeur peut résilier un contrat de travail sans préavis en cas de faute grave. Sinon, l'employeur doit fournir une période de préavis qui varie en fonction de la durée du service. Une indemnité de licenciement est requise si un employé est licencié sans raison juridiquement valable.
- **Sécurité sociale :** Les employeurs doivent cotiser à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour le compte de leurs employés, couvrant les soins médicaux, les allocations familiales et l'indemnité de fin de service.
- **Litiges du travail :** Les litiges du travail sont généralement résolus par le biais du ministère du Travail ou du Conseil d'Arbitrage du Travail.

S'agissant d'un résumé, n'hésitez pas à nous consulter à [contact@genta-international.com](mailto:contact@genta-international.com) pour obtenir des conseils spécifiques en matière de droit du travail au Liban.